



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34268

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude et les interrogations qu'expriment les proviseurs de lycée d'enseignement général et les fédérations de parents d'élèves quant à l'organisation et la réforme des classes de seconde prévue à la rentrée 2009. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le détail et le calendrier de mise en oeuvre de cette réforme et les modalités d'information qui seront données aux élèves de collège, et plus spécifiquement ceux de 3e. Compte tenu des délais réels aujourd'hui qui courent d'ici à la rentrée 2009, il lui suggère de prendre un moratoire d'une année avant l'application de cette réforme, afin de ne pas répéter les difficultés qui ont été constatées dans beaucoup d'académies à la rentrée de 2008, dans l'application de la semaine de 4 jours à l'école primaire et qui inéluctablement auront des conséquences fâcheuses dans le temps pour un certain nombre d'enfants.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport à M. le ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34268

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9458

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4623